



Congés payés en fin de cdd avant le dernier jour

Par **sahelvert**, le **03/06/2010** à **18:51**

Bonjour,

Un salarié est en contrat à durée déterminée (CDD) du 10 mars 2009 au 25 juin 2010. Il lui reste 25 jours de congés payés (CP). Peut-il prendre ses congés payés avant la fin de son CDD sans l'accord de son employeur qui refuserait ?

Merci.

Par **pepelle**, le **03/06/2010** à **20:06**

Non, on ne peut pas partir en congé si refus de l'employeur